

N° DEL/2022-109



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 03 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 03 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 26 septembre 2022

PRESENTS (35)

Délégués titulaires (34) : M. FERRE Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (1) : M. CHARTIER Pierre.

ABSENTS EXCUSES

M. BRETTE Gérard, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. LACROIX Laurent, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (5) :

M. BRETTE Gérard a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,
Mme RIVET Muriel a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

Objet : Promesse de bail emphytéotique avec la SAS APEX ENERGIES

M. le Président explique au Conseil que la Communauté de Communes est propriétaire des parcelles E 535, 536, 537 et 538 sur la Commune de Rosiers d'Egletons, à proximité de la déchetterie, d'une superficie totale de 3ha22a30ca.

Afin de valoriser le patrimoine immobilier de la collectivité, il propose la signature d'une promesse de bail emphytéotique avec la SAS APEX ENERGIES, afin de lui permettre la réalisation de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol destinée à être raccordée au réseau de distribution d'électricité en vue de vendre l'électricité produite à EDF.

Le bail sera consenti pour une durée de 40 ans à compter de la mise en service de la centrale.

La SAS APEX ENERGIES versera à la Communauté de Communes un loyer annuel de 13500 €/hectare. L'ensemble des parcelles précitées sera clôturé et entretenu par APEX pendant la durée du bail.

APEX prendra également à sa charge la fourniture et la construction de deux bâtiments de 1640m² et 2163m² accueillant une toiture photovoltaïque comprenant les fondations, la structure, la couverture et le lot électrique – photovoltaïque, à compter de l'obtention du permis de construire purgé de tout recours pour la construction d'une centrale au sol d'une surface minimum de 22 ha. Ces bâtiments seront propriété de la Communauté de Communes qui percevra les revenus de la production photovoltaïque qui en sera issue.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 39 voix pour et 1 abstention :

- **Autorise** M. le Président à signer la promesse de bail dans les conditions ci-dessus définies et tout document afférent à cet objet, et à entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 1

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 4 octobre 2022
Le Président,**


Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRE